

Les réseaux Très haut débit, instruments de développement économique, d'emploi et d'attractivité pour l'Ile-de-France

18 septembre 2015 L'Etat et la Région Ile-de-France se sont engagés à déployer la fibre optique dans l'intégralité des foyers et entreprises du territoire d'ici 2020. Pour que le « tout fibre » permette d'atteindre les objectifs de développement économique, d'emploi et d'attractivité, le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France formule des préconisations dans l'avis adopté le 17 septembre 2015.

Les règles relatives à l'aménagement numérique du territoire francilien actuellement en vigueur ne permettent pas d'anticiper ni de réduire la fracture numérique sociale.

Pour répondre aux enjeux d'attractivité et de développement économique, il est nécessaire de mettre en œuvre des outils plus prescriptifs. Ils doivent s'appuyer, d'une part, sur une clarification des rôles, devoirs et limites des différents intervenants du numérique, et d'autre part, sur une véritable anticipation des besoins en termes technique, financier, d'emploi et de qualification.

Pour cela, le Ceser Ile-de-France recommande notamment de :

- préciser le rôle de l'Etat, des collectivités territoriales, des opérateurs et utilisateurs et rééquilibrer les prérogatives entre secteur public et secteur privé,
- mettre en œuvre un système régional de péréquation qui pourrait permettre la mise en commun des ressources d'investissement afin de régler les déséquilibres économiques entre les territoires,
- élaborer un Schéma directeur régional d'aménagement numérique (Sdran) plus prescriptif,
- dédier à La Fonderie la fonction d'observatoire des usages en Ile-de-France en lien avec le système scolaire, les universités et la recherche, pour anticiper au mieux les évolutions,
- permettre une meilleure appropriation des outils numériques par les publics les plus éloignés via une coordination, par la Région, des différents projets des collectivités territoriales franciliennes.

Les acteurs institutionnels et les opérateurs doivent mettre en œuvre un engagement ambitieux en faveur des réseaux Très haut débit, essentiels pour renforcer la place de l'Ile-de-France comme première région européenne en matière de recherche, de création numérique et d'accueil d'entreprises internationales.

CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 63 51 92 76